

des mesures précises que recommande le présent rapport pourraient contribuer à l'amélioration des relations à tous les niveaux.

En recommandant l'adoption d'une politique d'intérêt particulier, le Comité songeait à la possibilité d'établir des liens politiques directs entre le Canada et les pays des Antilles du Commonwealth. C'est une possibilité qui revient sur le tapis par intervalles depuis nombre de décennies, mais elle a semblé plus lointaine ces dernières années, surtout que plusieurs pays des Antilles du Commonwealth ont accédé à leur entière indépendance.

La Fédération des Antilles s'étant soldée par un échec, le rétablissement d'une certaine union politique à l'intérieur de la région ne semble pas être réalisable dans l'immédiat. Cela demeure néanmoins un objectif à longue échéance pour beaucoup de ces pays et on doit en tenir compte dans l'évaluation des possibilités futures. Dans l'intervalle, la position constitutionnelle des sept petites îles demeure vague et les discussions actuelles quant à l'engagement politique du Canada se centrent d'ordinaire sur ces îles. Les dépendances de la Grande-Bretagne et les pays qui conservent un statut d'association avec elle délaissent, à des degrés divers, les liens constitutionnels qui les unissaient étroitement à elle, ce qui donne libre cours à la conjecture sur de nouvelles formes de lien politique avec le Canada.

Sur ce point, l'idée du Comité rejoint fondamentalement celle que le gouvernement canadien a exprimée au Comité, soit qu'il est peu probable qu'on puisse établir des liens constitutionnels dans un avenir prévisible. Les territoires intéressés des Antilles seront peu portés à nouer des relations qui seraient intrinsèquement unilatérales et que beaucoup jugeraient néo-coloniales. Il y aurait aussi certains obstacles manifestes pour le Canada.

Le Comité recommande au gouvernement canadien d'adopter une approche souple et de se montrer disposé à discuter toute proposition visant à une association politico-économique plus étroite entre le Canada et les pays des Antilles.

Conclusions et recommandations (II)

Une politique
d'intérêt
particulier

1. Le Comité sénatorial conclut au manque de cohérence de la politique canadienne à l'endroit des Antilles du Commonwealth. Le Canada devrait manifester un intérêt particulier pour la région; une telle politique serait valide, avantageuse et dans les meilleurs intérêts de tous les intéressés. Il est dès lors impérieux que le gouvernement canadien définisse clairement sa stratégie future dans la région des Antilles.

Le Comité recommande que le Canada, tout en attachant plus d'importance à ses relations avec tous les pays de la région, continue de refléter les liens particuliers qui l'unissent aux pays du Commonwealth de cette région.

La nécessité
du dialogue

2. Toute politique cohérente d'intérêt particulier implique une association qui ne se maintiendra que par la consultation continue et la planification coopérative. Il faut éviter, à tout prix, le paternalisme et les décisions ou mesures unilatérales.